

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 5 décembre 2022.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 5 décembre 2022 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022;
4. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités :
- 7. Administration et finances :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022;
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-499 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2023;
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-500 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'année 2023;
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-501 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de l'Ascension de N.-S.;
 - 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-502 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de développement résidentiel;
 - 7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-503 encadrant les activités d'hébergement touristique sur le territoire;
 - 7.7 Affectation du surplus accumulé non-affecté – Réfection des infrastructures de la Grande-Ligne et du Rang 5 Ouest;
 - 7.8 Octroi d'un contrat aux services financiers Gestrix pour la préparation des états financiers consolidés pour les années 2022 à 2026;
 - 7.9 Octroi d'un contrat aux Électriciens du Nord – Remplacement des têtes de lampe de rue HPS par des lampes au LED;
 - 7.10 Octroi d'un contrat à Cogeco affaires – Câblage et service de télécommunication pour une période de 36 mois au club santé de l'Ascension;
 - 7.11 Centre de conditionnement Club santé de l'Ascension – Contrat d'assurance;

- 7.12 Vente d'un terrain résidentiel (# 9) secteur de la Baie-Moreau à M. Sébastien Tremblay et Mme Caroline Lachance;
- 7.13 Vente d'un terrain résidentiel (# 10) secteur de la Baie-Moreau à M. Sébastien Tremblay et Mme Caroline Lachance;
- 7.14 Vente d'un terrain résidentiel (#11) secteur de la Baie-Moreau à M. Rémi Gagnon;
- 7.15 Dépôt du plan triennal de répartition et de désignation des immeubles du centre de service scolaire du Lac-St-Jean pour les années 2023 à 2025;
- 7.16 Dépôt du registre des déclarations de réception et de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la loi sur l'éthique et de déontologie municipale;

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

- 8.1 Résolution d'appui et de participation au projet de gestion en commun de certains services municipaux;

9. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

- 9.1 Octroi d'un mandat à la firme Magéco LMG services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis – Prolongement de la 2^e Rue Nord;

10. Cultures, loisirs :

- 10.1 Autorisation de signataire – Dépôt d'une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité, aménagement des infrastructures du terrain de baseball;
- 10.2 Autorisation de signataire – Dépôt d'une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité, conception de l'aménagement sur mesure pour l'ameublement de la maison de la culture;
- 10.3 Demande d'aide financière – Programme « Pour une pêche accessible – Installations et équipements » volet 2;

11. Aide financière et appui aux organismes :

- 11.1 Octroi de subvention à divers organismes;

12. Rapport du maire :

13. Affaires nouvelles :

- 13.1 Motion de félicitations aux bénévoles pour l'organisation du marché de Noël et du dépouillement de Noël.
- 13.2
- 13.3

14. Période de questions des citoyens;

15. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2022-302

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés à item « affaires nouvelles »

13.1 Motion de félicitations aux bénévoles pour l'organisation du marché de Noël et du dépouillement de Noël

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

R. 2022-303

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 soit approuvée.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

R. 2022-304

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 soit adopté.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 1er novembre de la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un courriel nous informant que la programmation des travaux version no 2 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 25 octobre par le MAMH.
2. Reçu le 2 novembre de M. Yannick Gagnon, député de Jonquière une correspondance nous remerciant pour la motion de félicitations émise lors de notre dernier conseil municipal.
3. Reçu le 7 novembre de M. Éric Paradis président du syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean une correspondance demandant notre appui aux valeurs communes et aux grands principes de gouvernance qui assureront la pérennité de notre système public de santé et de services sociaux en rapport avec le Plan santé du ministre Dubé.
4. Reçu le 7 novembre de M. Dominique Dufour directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance nous informant l'octroi d'une aide financière maximale de 250 000\$ pour le projet de création d'une Régie intermunicipale d'inspection en urbanisme.
5. Reçu le 9 novembre de M. Stéphane Saucier Géographe – aménagiste du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un courriel nous confirmant la nouvelle date pour la transmission des renseignements requis pour le projet de la caserne et du garage qui sera le 21 février 2023 dans le dossier du PRACIM.

6. Reçu le 9 novembre de Mme Annie Aubin greffière de la Cour municipale une correspondance nous informant que la Ville d'Alma envisage de revoir le tarif annuel de services de la cour municipale avec l'ensemble des municipalités.
7. Reçu le 10 novembre de M. Jacques Demers président de la Fédération québécoise des municipalités le renouvellement de l'adhésion 2023 pour notre municipalité.
8. Reçu le 15 novembre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un courriel indiquant que la transmission du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux avait été vérifié et que notre dossier a été jugé complet.
9. Reçu le 18 novembre de Mme Reine-Bernadette Youan directrice de la direction des aides aux municipalités du ministère des Transports et de la Mobilité durable une correspondance nous informant que notre demande d'aide financière déposés pour le programme d'aide à la voirie locale, volet accélération n'a pas été retenue dans le cadre du projet de la chute du Diable.
10. Reçu le 23 novembre de Mme Julie Beaudoin, directrice générale de la direction générale des infrastructures d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance nous informant de l'acceptation de notre demande de report pour la date limite de réalisation du FIMEAU – sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites. La date est reportée au 30 juin 2022.
11. Reçu le 23 novembre de M. René Simard directeur des Services éducatifs au centre de services scolaires du Lac-Saint-Jean le plan de répartition et de destination des immeubles 2023-2026.
12. Reçu le 24 novembre de Dr Robin Côté, une correspondance nous informant qu'il n'utilisera plus l'espace du CLSC de l'Ascension pour des consultations en médecine.
13. Reçu le 25 novembre de la direction des services aux employeurs de Retraite Québec une correspondance nous indiquant qu'il n'y avait aucune modification à nos données de participation pour les emplois vérifiés.

6. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2022

R. 2022-305

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022 au montant de 225 415,47\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022 au montant de 140 571,27\$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 225 415,47\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2022-305.

Signé, ce 5 décembre 2022.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-499 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Jean Tremblay donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2022-499 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2023.

Monsieur le conseiller Jean Tremblay dépose et présente le projet de règlement no 2022-499 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2023.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 6 décembre 2022.

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-500 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2022-500 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'année 2023.

Monsieur le conseiller Jean Tremblay dépose et présente le projet de règlement no 2022-500 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'année 2023.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 6 décembre 2022.

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-501 AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS OU FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S.

Madame la conseillère Nellie Fleury donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2022-501 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de L'Ascension de N.-S.

Madame la conseillère Nellie Fleury dépose et présente le projet de règlement no 2022-501 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de L'Ascension de N.-S.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 6 décembre 2022.

7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-502 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET SUR LEQUEL DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Monsieur le conseiller Michel Harvey donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2022-502 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de développement résidentiel.

Monsieur le conseiller Michel Harvey dépose et présente le projet de règlement no 2022-502 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de développement résidentiel.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 6 décembre 2022.

7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-503 ENCADRANT LES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le conseiller Keven Renaud donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2022-503 encadrant les activités d'hébergement touristique sur le territoire.

Monsieur le conseiller Keven Renaud dépose et présente le projet de règlement no 2022-503 encadrant les activités d'hébergement touristique sur le territoire.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 6 décembre 2022.

7.7 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA GRANDE-LIGNE ET DU RANG 5 OUEST

R. 2022-306

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal affecte au surplus accumulé non-affecté un montant de 252 041.73 \$ au projet de réfection des infrastructures de la Grande-Ligne et du Rang 5 Ouest.

Adoptée

7.8 OCTROI D'UN CONTRAT AUX SERVICES FINANCIERS GESTRIX POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES ANNÉES 2022 À 2026

R. 2022-307

ATTENDU que la Municipalité de l'Ascension de-N.-S. a demandé une offre de service pour la préparation des états financiers consolidés :

ATTENDU que si des travaux spéciaux sont nécessaires (reddition de compte des programmes gouvernementaux) les honoraires pour ces travaux spéciaux seront discutés avec la Municipalité;

ATTENDU que les honoraires d'audit proposés pour les trois (3) prochaines années et deux années optionnelles 2025-2026;

	2022	2023	2024	2025	2026
Activité de fonctionnement :	11 900 \$	12 445 \$	13 017 \$	13 618 \$	14 249 \$
Activité d'investissement :	5 900 \$	6 145 \$	6 402 \$	6 672 \$	6 955 \$
Totaux	<u>17 800 \$</u>	<u>18 590 \$</u>	<u>19 419 \$</u>	<u>20 290 \$</u>	<u>21 204 \$</u>

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

Que la Municipalité de L'Ascension de-N.-S. octroie un contrat aux Services financiers Gextrix pour la préparation des états financiers consolidés pour les années 2022 à 2026.

Adoptée

7.9 OCTROI D'UN CONTRAT AUX ÉLECTRICIENS DU NORD – REMPLACEMENT DES TÊTES DE LAMPE DE RUE HPS PAR DES LAMPES AU LED

R. 2022-308

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Keven Renaud d'accorder aux Électriciens du Nord inc. le contrat de services de remplacement des lampes de rue au LED le tout tel que décrit dans l'offre de services du 11 novembre 2022

- Lampes de rue MINIVIEW 213,15 \$ taxes non incluses
- Lampes de rue STREETVIEW 559,25 \$ taxes non incluses
- Photocell au DEL 34,42 \$ taxes non incluses

Adoptée

7.10 OCTROI D'UN CONTRAT À COGECO AFFAIRES – CÂBLAGE ET SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS AU CLUB SANTÉ DE L'ASCENSION

R. 2022-309

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey d'octroyer le contrat de câblage et de service de télécommunication pour une période de 36 mois à Cogéco Affaires au coût de 84.68 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services no 95811.

Adoptée

7.11 CENTRE DE CONDITIONNEMENT CLUB SANTÉ DE L'ASCENSION – CONTRAT D'ASSURANCE

R. 2022-310

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général à inclure au contrat de la municipalité les activités du centre de conditionnement, soit la responsabilité civile et la valeur du contenu.

Adoptée

7.12 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (# 9) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. SÉBASTIEN TREMBLAY ET MME CAROLINE LACHANCE

R. 2022-311

ATTENDU que M. Sébastien Tremblay et Mme Caroline Lachance désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Sébastien Tremblay et Mme Caroline Lachance, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 795 (9) contenant une superficie de 2 272.50 m² au 1910, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

7.13 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (# 10) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. SÉBASTIEN TREMBLAY ET MME CAROLINE LACHANCE

R. 2022-312

ATTENDU que M. Sébastien Tremblay et Mme Caroline Lachance désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Sébastien Tremblay et Mme Caroline Lachance, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 794 (10) contenant une superficie de 2 288.30 m² au 1900, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

7.14 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (# 11) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. RÉMI GAGNON

R. 2022-313

ATTENDU que M. Rémi Gagnon désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Rémi Gagnon, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 806 (11) contenant une superficie de 2 395.80 m² au 1915, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

7.15 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DÉSIGNATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DU LAC-ST-JEAN POUR LES ANNÉES 2023 À 2025

R. 2022-314

ATTENDU que le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles 2023-2025 du centre de service scolaire du Lac-St-Jean.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'accepter le dépôt de répartition et de destination des immeubles 2023-2025 du centre de service scolaire du Lac-St-Jean pour l'immeuble situé au 2750, 2^e Avenue Ouest.

Adoptée

7.16 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION ET DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Aux fins de se conforme à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général et greffier-trésorier, M. Normand Desgagné, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100\$.

8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 RÉSOLUTION D'APPUI ET DE PARTICIPATION AU PROJET DE GESTION EN COMMUN DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

R. 2022-315

ATTENDU les réflexions et les démarches entreprises par les municipalités de Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Henri-de-Taillon, l'Ascension de N.-S., Labrecque, Lamarche et Saint-Nazaire portant sur la gestion en commun de certains de leurs services municipaux et des ressources humaines et financières reliées à ces services, dont prioritairement les services d'inspection et urbanisme, bâtiment et environnement (ci-après : le « Projet »);

ATTENDU que suite à l'analyse d'opportunité et de faisabilité du Projet, il est apparu que le meilleur modèle visant la mise en place du projet est la constitution d'une régie intermunicipale en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipale du Québec* (chapitre C-27.1);

ATTENDU que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. désire confirmer son appui et sa participation au Projet et à la constitution d'une régie intermunicipale à cette fin, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

ATTENDU que des coûts en honoraires professionnels devront être engagés et partagés entre les municipalités participantes au Projet, déduction faite de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. confirme son appui et sa participation au Projet de conclure une entente intermunicipale visant la constitution d'une régie intermunicipale à cette fin, en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1).

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. s'engage à assumer sa part des coûts découlant du Projet.

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. désigne M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à titre de représentants de la municipalité dans le Projet.

Adoptée

9 TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

9.1 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME MAGÉCO LMG SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – PROLONGEMENT DE LA 2E RUE NORD

R. 2022-316

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que la municipalité de l'Ascension de N.-S. octroie un mandat à Magéco LMG, services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis, prolongement de la 2^e Rue Nord pour un montant 18 346 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service.

Adoptée

10. CULTURES, LOISIRS

10.1 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU TERRAIN DE BASEBALL

R. 2022-317

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents en lien avec notre demande d'aide financière au fonds Régions et Ruralité, projet aménagement des infrastructures du terrain de baseball.

Adoptée

10.2 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT SUR MESURE POUR L'AMEUBLEMENT DE LA MAISON DE LA CULTURE

R. 2022-318

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents en lien avec notre demande d'aide financière au fonds Régions et Ruralité, projet aménagement sur mesure pour l'ameublement de la maison de la culture.

Adoptée

10.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME « POUR UNE PÊCHE ACCESSIBLE – INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS » VOLET 2

R. 2022-319

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une pêche accessible – Installations et équipements;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. désire présenter une demande de partenariat au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme pour une pêche accessible – Installations et équipements;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une pêche accessible – Installations et équipements.

Que M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière concernant le Programme pour une pêche accessible – Installations et équipements.

Adoptée

11. AIDE FINANCIÈRE ET APPUI AUX ORGANISMES

11.1 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2022-320

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De verser la subvention à l'organisme suivant :

Corporation de développement De l'Ascension de N.-S.	222.07 \$
Paniers de Noël	3 000 \$
Opération Nez rouge Alma	100 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2022-320.

Signé, ce 5 décembre 2022.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

12. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL ET DU DÉPOUILLEMENT DE NOËL

R. 2022-321

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil vote une motion de félicitations à toute l'équipe de bénévoles qui se sont impliqués activement à l'organisation du marché de Noël et du dépouillement de Noël pour la réussite des activités.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2022-322

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20 h 55

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier